

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination de membres des conseils départementaux du Tarn et des Hautes-Pyrénées au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées

NOR : AFSS1230625A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 et du 22 février 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de Tarn-et-Garonne au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés sur désignation :

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

M. Bergalet (Philippe), conseiller titulaire du conseil départemental des Hautes-Pyrénées auprès du conseil d'administration de l'URSSAF Midi-Pyrénées, en remplacement de Mme Uchan (Marie-Claire).

Confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME)

M. Loiret-Fournier (Pierre), conseiller suppléant du conseil départemental du Tarn auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées, en remplacement de M. Barthes (Philippe).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 26 octobre 2012.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur de projet,
J.-L. REY